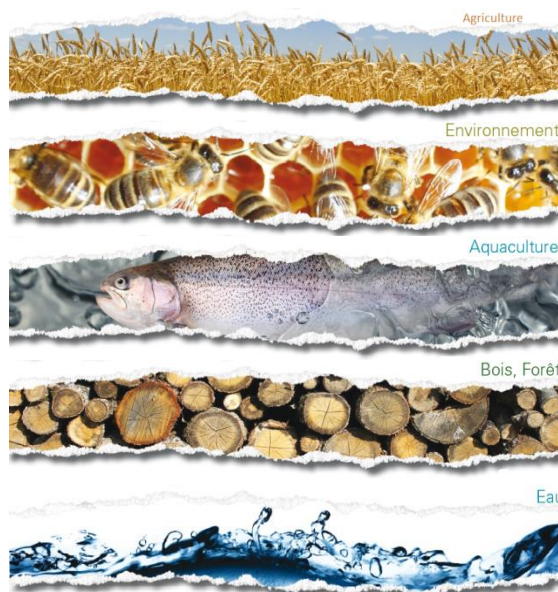


**ANNEE SCOLAIRE : 2023/2024**



BTSA



Ce document se veut un « mode d'emploi » de la vie à Poisy, sur le site « Enseignement Supérieur ».  
Chacun est prié de le lire attentivement, afin de connaître les us et coutumes de l'établissement.  
Conservez ce document à portée de main, il vous sera utile tout au long de l'année.

## 1 - ASSURANCES

### 1/ ACCIDENTS

Les élèves de l'enseignement agricole bénéficient de la garantie "accidents du travail" et sont OBLIGATOIREMENT affiliés à la MSA (Mutualité Sociale Agricole). Ils sont donc garantis pour tous les accidents corporels ou maladies professionnelles qui peuvent se produire durant les activités scolaires, les stages et les voyages scolaires. L'établissement se charge d'effectuer une déclaration à la MSA dans les 48h suivants l'accident. La garantie offerte est la même que celle des salariés du régime général (Sécurité Sociale) ou agricole (MSA).

Les cotisations sont calculées au taux de 0,42 % d'un salaire théorique fixé par la MSA. Le montant de cette cotisation est inclus dans les frais de scolarité. L'établissement se charge de toutes les formalités d'affiliation.

C'est pourquoi nous vous demandons de compléter et nous retourner le formulaire de « **demande d'immatriculation des élèves aux assurances sociales agricoles** ».

### 2/ SECURITE SOCIALE ET MUTUELLE COMPLEMENTAIRE

L'assurance maladie est obligatoire et gratuite.

L'étudiant restera rattaché pour 2023-2024 à son régime actuel, généralement le régime des parents (CPAM ou MSA...)

Il faudra alors procéder à la mise à jour de la carte vitale de l'étudiant avant le 31/12/23 et déclarer un médecin traitant.

Concernant la mutuelle complémentaire, libre à vous d'adhérer à celle de votre choix.

Etudiant étranger : inscription à l'assurance maladie obligatoire via le téléservice «[etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr)». Démarche à effectuer dès votre arrivée en France. Un justificatif d'inscription vous sera demandé à la rentrée.

### 3/ RESPONSABILITE CIVILE (RC)

Les élèves et étudiants sont couverts par la RC de l'établissement lors de leurs activités.

Cependant, chaque élève ou étudiant doit posséder une RC individuelle qui couvre toutes les activités extrascolaires. Il n'est pas nécessaire de nous adresser votre attestation d'assurance.

### 4/ COVOITURAGE

L'établissement dans le cadre de la sensibilisation à l'écocitoyenneté encourage le covoiturage. Cela concerne entre autres les activités extra scolaires et nous vous invitons dans cette hypothèse à vérifier que votre contrat d'assurance comporte bien la clause « personnes transportées ».

Si dans le cadre de certaines activités pédagogiques les étudiants sont amenés à faire du covoiturage, l'assurance Responsabilité Civile de l'établissement s'applique sans franchise jeune conducteur. Il faudra cependant que le jeune soit en possession d'un ordre de mission dûment établi par l'administration de l'ISETA.

En début d'année scolaire, nous mettons à la disposition des jeunes un fichier classé par département dans lequel sont recensées les coordonnées des étudiants BTS afin de faciliter le covoiturage pour rentrer les week-ends et/ou vacances scolaires. Seuls les étudiants ayant donné leur autorisation apparaissent dans ce fichier.

Un listing identique concernant les élèves du lycée est également disponible pour consultation au CDI.

## 2 - INFORMATIONS SCOLAIRES

L'année scolaire est divisée en **2 semestres**. En fin de chaque période, les familles reçoivent via Ecole Directe le bulletin officiel comportant les observations, les moyennes par matière, la moyenne générale, ainsi que les classements de la période. Il est important de bien télécharger et sauvegarder les bulletins scolaires sur votre ordinateur personnel.

En cas de besoin, des courriers spécifiques peuvent être adressés aux familles.

**Pour les BTSA, les épreuves des CCF (Contrôle en Cours de Formation) sont programmées dès le début de la classe de première année et participent pour 50 % à l'obtention de l'examen. Ce sont des épreuves d'examen organisées par l'établissement. A ce titre, elles sont obligatoires et sujettes aux mêmes règles que les épreuves d'examens classiques.**

Concernant les langues vivantes, seul l'anglais fait partie du programme de formation en BTSA à l'Iseta.

## 3 – ECOLE DIRECTE

Afin de faciliter la communication avec les familles et les étudiants, nous avons mis en place un système d'information par internet : [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)

Cette interface permettra de :

- Visualiser les notes, appréciations et télécharger les bulletins scolaires
- Consulter le cahier de texte numérique (suivi du travail demandé)
- Justifier les absences
- Consulter et télécharger divers documents administratifs (certificat de scolarité...)
- Consulter la facturation (prélèvements frais de scolarité et restauration scolaire)
- Contacter les personnels de l'établissement via la messagerie (équipe enseignante, vie scolaire, secrétariat)

**Attention ! Chaque étudiant disposera de ses propres codes de connexion qui seront différents de ceux des parents et/ou responsables.**

## 4 - FOURNITURES SCOLAIRES - TROUSSEAU

**Fournitures scolaires** : pour la 1ère semaine, se munir d'un minimum (stylo, règle, copies doubles...etc...) Ensuite chaque responsable de cycle vous indiquera ses besoins.

**Trousseau obligatoire (dès la rentrée) :**

- des bottes pour observations dirigées et sorties
- un vêtement de pluie
- une tenue de sport différente de la tenue de « tous les jours » et des chaussures adaptées pour le gymnase
- pour les équipements spécifiques suivant les sections, se conformer aux recommandations qui seront indiquées dans la lettre de rentrée

## 5 – LOGEMENTS

L'établissement dispose de places à l'internat pour les BTSA sous conditions de revenus (tarif 1 prioritaire). Une **LISTE DE LOGEMENTS est également proposée par l'établissement**. Ces logements (chambres, studios, colocations) sont essentiellement situés sur la commune de Poisy et proches environs. Ils sont loués meublés par des particuliers.

La location s'effectue directement entre le propriétaire et l'étudiant ou sa famille.  
Contrat de location sur 10 mois : de septembre 2023 à Juin 2024.

Sous certaines conditions, vous avez la possibilité de percevoir une aide au logement (renseignements auprès de la CAF d'Annecy : 0 810 25 74 10 ou [www.caf.fr](http://www.caf.fr)).

## 6 – BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

**Bourse sur critères sociaux (CROUS)** : Les familles qui ont effectué une demande de bourse d'enseignement supérieur auprès du CROUS doivent **fournir au plus vite leur NOTIFICATION DE BOURSE à l'établissement, pour validation de leur dossier dès la rentrée et mise en paiement de la bourse dans les meilleurs délais.**

Un échelon 0 ne donne pas droit au versement d'une bourse, toutefois l'étudiant bénéficie d'une majoration de son allocation logement étudiant.

**Aides d'urgences (DRAAF)** : Ces aides concernent les étudiants en autonomie financière avérée et/ou en rupture familiale (ils doivent justifier à minima d'un avis fiscal d'imposition personnel et d'une attestation de domicile séparé des parents).

- **Aide spécifique annuelle** : réservée aux étudiants non boursiers (ayant eu un rejet du CROUS). Dossier à déposer au mois d'octobre de l'année scolaire en cours.
- **Aide spécifique ponctuelle** : réservée aux étudiants boursiers ou non boursiers. Dossier à déposer avant le mois de mai de l'année scolaire en cours.

Si vous pensez être concerné par ce type d'aide, merci de prendre contact dès la rentrée avec Madame Virginie GERLIER (Secrétariat) pour appréciation de votre situation et instruction de votre dossier dans les meilleurs délais.

## 7 – COURS BTSA'SUP

L'étudiant est au centre des préoccupations des équipes pédagogiques.

Pour certains, une formation simultanée au BTSA peut être proposée, il s'agit de BTSA'SUP.

Elle permet de faciliter l'admission en Ecole d'Ingénieur à des étudiants méritants en leur proposant un complément de formation. La formation repose sur un suivi individualisé, des stages collectifs (Anglais, expression écrite), un dossier individuel (Sciences) et le passage des certificats ECRIT PLUS et TOEIC. A l'issue de la formation les étudiants peuvent, par exemple, entrer en 2<sup>ème</sup>, ou 3<sup>ème</sup> année d'école d'ingénieur agricole à l'ISARA.

Des informations détaillées seront communiquées aux étudiants au mois de Septembre. Les cours BTSA'SUP débiteront dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre.

## 8 – ASPECTS FINANCIERS

Les 10 prélèvements automatiques de scolarité se feront de septembre 2023 à juin 2024. Ils interviennent aux environs du 3<sup>ème</sup> jour de chaque mois.

<b>TARIFS ENSEIGNEMENT SUPERIEUR 2023/2024 TARIF MENSUEL x 10 MOIS</b>	<b>TARIF D'ACCUEIL 1*</b>	<b>TARIF DE BASE 2**</b>	<b>TARIF DE SOLIDARITE 3***</b>
BTSA « ACSE »	139.00 €	158.40 €	177.80 €
BTSA « AQUACULTURE »	162.00 €	184.60 €	207.20 €
BTSA « GESTION FORESTIERE »	210.50 €	236.40 €	262.30 €
BTSA « GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE »	217.40 €	249.20 €	281.00 €
BTSA TECHNICO-COMMERCIAL «PFFB»	217.40 €	249.20 €	281.00 €
Supplément Cours BTSA'SUP	190€ / an		

Frais de dossier administratif : 50€ (uniquement pour les nouveaux étudiants).

- **Tarif 1\* : Tarif d'accueil suivant les revenus**  
Réservé aux familles ayant un revenu fiscal de référence 2021 inférieur à 22 000€ pour 1 enfant, inférieur à 25 000€ pour 2 enfants et inférieur à 27 000€ pour 3 enfants et plus. Dans ce cas, **vous devez fournir l'avis d'imposition. Sans ce justificatif, le tarif 2 (Tarif de base) sera appliqué automatiquement.**
- **Tarif 2\*\* : Tarif de base**
- **Tarif 3\*\*\* : Tarif de solidarité**  
En choisissant ce tarif, vous permettez d'aider partiellement une famille en difficulté financière.

### • ASSOCIATION DES ETUDIANTS A TEMPS PLEIN :

Chaque section d'enseignement supérieur à temps plein a une association qui lui est propre. Cette association Type Loi 1901 a pour objectif principal de permettre aux étudiants de prendre des responsabilités, de choisir et d'améliorer les orientations prises dans le cadre de leurs études. Plus concrètement ces associations gèrent matériellement, mais sous le contrôle des responsables de cycle des activités telles que voyages d'études, sorties techniques, activités diverses.

L'association gère un budget qui provient :

- d'une dotation de l'école qui permet d'assurer le déroulement des activités extérieures nécessaires à la mise en œuvre du référentiel de formation. Le montant de cette participation varie selon les sections en fonction des objectifs retenus par les étudiants et des contraintes spécifiques de leur section. **Cette participation est perçue par l'établissement en même temps que la scolarité.**

Cette partie du budget ne peut être utilisée que pour des **activités pédagogiques inscrites au référentiel.**

- des ressources propres de l'association, perçues à l'occasion des activités et manifestations qu'elle met en place dans le cadre du financement de leurs projets. Cette partie du budget peut être utilisée pour financer des **activités complémentaires** (voyages, clubs, sports, spectacles, sorties ludiques...)

## 9 – HORAIRES DES COURS – RESTAURATION SCOLAIRE - TRANSPORTS

### 1/ HORAIRES DES COURS

Les cours sont répartis du lundi matin au vendredi soir, Les séquences de cours sont de 55 minutes. L'arrivée à l'heure aux cours est indispensable au bon déroulement de la classe.

- **Les horaires de cours sont :** **matin** → De 8h15 à 12h15 (pause de 20mn 10h05 à 10h25)  
**après-midi** → De 13h30 à 17h20 (pause de 10mn 15h20 à 15h30)

*NB : En général une demi-journée par semaine est libérée pour les cycles en deux ans afin que les étudiants puissent prendre leurs rendez-vous personnels et effectuer des démarches administratives.*

**Un emploi du temps est établi par classe pour chaque semaine par le responsable de cycle. Il peut être amené à varier assez régulièrement.**

### 2/ RESTAURATION SCOLAIRE

#### ➤ Accès et consignes

Le restaurant scolaire est ouvert aux étudiants le midi (du lundi au vendredi) et le soir (du lundi au jeudi). Le passage au self se fait sur réservation et par identification à l'aide d'une carte magnétique. Cette carte sera remise à chaque étudiant à la rentrée et sera à conserver tout au long de la scolarité à l'Iseta. Nous exigeons une tenue correcte et le plus grand respect des personnes, de la nourriture et du matériel.

#### ➤ Réservations des repas

Les étudiants doivent réserver les repas à l'avance sur le site Ecole Directe ([www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)) afin que le personnel puisse prévoir les quantités nécessaires.

Ils se connectent sur leur espace personnel Ecole Directe / rubrique réservations, puis ils sélectionnent les jours où ils prendront leur(s) repas au self.

Il est possible de réserver jusqu'à 8h30 le matin même pour le midi et jusqu'à 12h le jour même pour le soir. Passé ces horaires, il n'est plus envisageable de réserver ou d'annuler un repas pour le jour même.

**Attention ! Tout repas réservé sera facturé même si l'étudiant ne se présente pas au self.**

#### ➤ Tarifs et facturation

Le tarif est fixé à 6 € par repas.

Le compte self est débité uniquement lors du badgeage de l'étudiant avec sa carte magnétique.

Le compte self doit être régulièrement alimenté par carte bancaire directement sur Ecole Directe (rubrique « paiement en ligne »). Il est important de bien choisir « self » avant d'ajouter au panier.

Attention ! Cette rubrique n'est disponible que sur l'espace Ecole Directe du responsable payeur.

Si l'étudiant n'est pas le payeur, il n'aura pas la possibilité de créditer le compte self depuis son espace Ecole Directe élève.

Si le compte self reste débiteur, le service financier procèdera au prélèvement des sommes dues à tout moment.

### 3/ TRANSPORTS

- La ligne 1 du réseau de bus SIBRA dessert l'établissement 4 fois par jour & le village de Poisy (qui se trouve à 10 minutes à pied de l'établissement). Pour connaître toutes les informations et les horaires précis, nous vous conseillons de consulter le site [www.sibra.fr](http://www.sibra.fr)
- Les étudiants peuvent venir en vélo, cyclomoteur, moto, voiture et doivent utiliser les parkings prévus à cet effet : parkings graviers à côté du self et garage à vélo devant le bâtiment H.
- L'établissement ne peut être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation subi par le véhicule.

## 10 - STAGES

Les stages en entreprises auxquels participent les élèves et étudiants représentent une partie importante de leur formation. L'expérience que ceux-ci leur apportent est un atout qui peut, dans certains cas, déboucher sur leur premier contrat de travail. Mais pour cela il est nécessaire que cette expérience se passe dans les meilleures conditions de recherche, de déroulement et de restitution (rapport de stage). Le Ministère de l'Agriculture insiste sur ces 3 étapes dont la qualité relève de la responsabilité du jeune, de l'établissement, de l'entreprise, mais aussi des parents.

## 11 - CALENDRIER ANNUEL

Les périodes de vacances sont calquées, pour l'essentiel, sur les dates des vacances scolaires définies par le Ministère de l'Education Nationale. Toutefois, nous pouvons les modifier pour prendre en compte l'éloignement des étudiants et garder l'intégrité des semaines ou des quinzaines. Selon les consignes du Ministère de l'Agriculture, 10 semaines de stage sont prises sur la scolarité pour les BTS en deux ans. La durée totale des stages est cependant de 14 à 16 semaines, 4 à 6 semaines de stage se dérouleront donc pendant les vacances scolaires.

## 12 - ORGANISATION DE LA VIE DES ETUDIANTS

### 1/ ASSOCIATIONS ETUDIANTES DES CYCLES

Chaque cycle BTS est doté d'une association étudiante spécifique qui est plus particulièrement chargée de l'organisation et du financement des sorties techniques, des voyages d'étude...

Ces associations gèrent ainsi une part de la scolarité versée par les familles mais aussi des ressources propres qu'elles acquièrent à l'occasion de diverses manifestations, travaux péri pédagogiques, activités diverses...

Les étudiants sont assistés dans cette gestion par les responsables de cycle et par les étudiants de deuxième année qui transmettent la gestion de ces structures au cours du premier trimestre.

Nous insistons sur l'intérêt pédagogique de ces diverses structures. Elles permettent de bien comprendre le fonctionnement du milieu associatif qui est très présent dans la vie professionnelle de la plupart de nos anciens étudiants.

### 2/ PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS

L'utilisation des copieurs ou imprimantes du bâtiment BTS est réservée aux personnels de l'établissement.

Une imprimante est disponible pour les étudiants au bâtiment CDI.

Chaque étudiant bénéficie d'un compte individuel qui est automatiquement crédité de 5 € en début d'année scolaire. Les identifiants Ecoagri qui permettront la connexion à ce compte seront transmis à la rentrée.

Une fois le crédit de 5 € épuisé, le compte peut être réapprovisionné en espèces auprès de la documentaliste Marlène Corboz.

Tarif des copies / impressions :

0,05 € pour noir et blanc
0,15 € pour la couleur
0,50 € pour le kit à relier (couvertures + reliure)

### 3/ REGLEMENT DE VIE COLLECTIVE

Vous trouverez sur [www.iseta.fr](http://www.iseta.fr) rubrique « dossier de rentrée » le code de vie BTS autrement dit le règlement de vie collective de l'établissement. Nous vous recommandons vivement de le lire et de le commenter en famille.

## 13 – ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES HORS COURS

Le gymnase et une salle de musculation peuvent être accessibles aux étudiants en dehors des heures de cours sous certaines conditions. Par ailleurs, un certain nombre d'élèves de l'école se regroupent pour jouer de la musique. Voir la vie scolaire pour toute information.

D'autre part, la région annécienne dispose de beaucoup de clubs sportifs et permet la pratique de très nombreuses activités sportives : randonnée, escalade, ski, natation... Des réductions pour les étudiants existent dans la plupart des cas et les cartes Pass'réunion et Pass'culture permettent certains avantages.

## 14 – NUMEROS UTILES

Formations	Responsables de section	Adresse mail	Téléphone
BTSA ACSE	Pascal MORIN	<a href="mailto:pascal.morin@iseta-eca.cneap.fr">pascal.morin@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 13
	Céline REFFO	<a href="mailto:celine.reffo@iseta-eca.cneap.fr">celine.reffo@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 13
BTSA AQUACULTURE	Eric ROBERT	<a href="mailto:eric.robert@iseta-eca.cneap.fr">eric.robert@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 17
	Joris BRICHET	<a href="mailto:joris.brichet@iseta-eca.cneap.fr">joris.brichet@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 17
BTSA GESTION FORESTIERE	Hervé GEMIGNANI	<a href="mailto:herve.gemignani@iseta-eca.cneap.fr">herve.gemignani@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 11
	Sylvestre VERNIER	<a href="mailto:sylvestre.vernier@iseta-eca.cneap.fr">sylvestre.vernier@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 11
BTSA GPN	Myriam BRUN	<a href="mailto:myriam.brun@iseta-eca.cneap.fr">myriam.brun@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 14
BTSA TC PFFB	Béatriz MOLERO	<a href="mailto:beatriz.molero@iseta-eca.cneap.fr">beatriz.molero@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 26 40
	Ludovic SIMEON	<a href="mailto:ludovic.simeon@iseta-eca.cneap.fr">ludovic.simeon@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 26 40

Secrétariat BTSA	Virginie GERLIER	<a href="mailto:virginie.gerlier@iseta-eca.cneap.fr">virginie.gerlier@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 12 71
Vie Scolaire BTSA	Ophény SANCHO	<a href="mailto:opheny.sancho@iseta-eca.cneap.fr">opheny.sancho@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 24

Adjoint de Direction	Sébastien TAVAN	<a href="mailto:sebastien.tavan@iseta-eca.cneap.fr">sebastien.tavan@iseta-eca.cneap.fr</a>	04 50 46 38 05
----------------------	-----------------	--	----------------